



Les chiffres clés de la forêt privée

ÉDITION 2015



Édito

Notre forêt connaît une actualité forte ces dernières années. Premier maillon d'une filière reconnue d'avenir, les regards se tournent vers elle et plus particulièrement vers la forêt privée pour s'assurer de sa capacité à mobiliser le bois dont les industriels ont besoin pour répondre à la demande mais aussi conquérir de nouveaux marchés.

Ceci est prometteur et encourageant pour les forestiers privés, mais c'est aussi un vrai défi à relever dans le contexte économique actuel.

Quelle surface? Quels volumes produits, récoltés...? Combien de propriétaires? Quels sont les faits marquants de ces dernières années?

Cette plaquette se propose de vous apporter des éclairages sur les grands chiffres de la forêt privée.

À travers eux, vous pourrez prendre la mesure de tout le travail accompli par l'ensemble des hommes et des femmes qui chacun à leur niveau façonnent la forêt privée d'aujourd'hui. Qu'ils en soient ici remerciés !

Grâce à leurs actions, la forêt privée s'est étendue, diversifiée, enrichie... et irrigue une filière de 440 000 emplois et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires. La forêt privée stocke 9 % des émissions de CO₂ de la France.

Les propriétaires forestiers sylviculteurs, par la gestion qu'ils pratiquent, contribuent à filtrer naturellement l'eau de plusieurs milliers de captage en France.

Réserve de biodiversité, aménagement du paysage, attentes du public... Nous pouvons être fiers du chemin parcouru et nous devons continuer d'unir nos forces pour remplir les nouveaux défis de demain et répondre encore mieux aux trois fonctions indissociables de la forêt : économie, environnement et social.

Antoine d'Amécourt

Président des Forestiers Privés de France
et du Centre national de la propriété forestière

La forêt privée sur le territoire français

Une ressource abondante, mobilisable dans le respect de la gestion durable des forêts

Un tiers du territoire

La forêt française recouvre 16,5 millions d'hectares*, soit 30 % de la surface du territoire. Après 50 ans de progression en surface, ses contours se sont stabilisés ces dernières années.

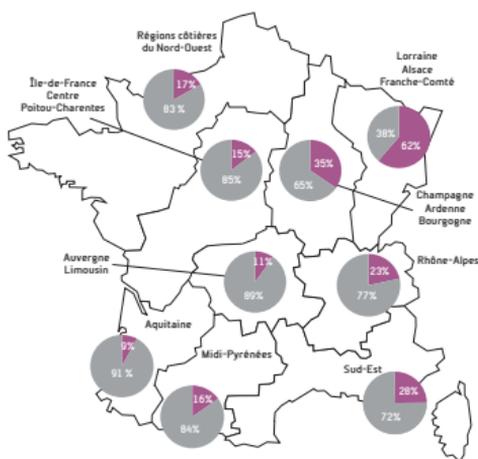
*(dont 15,7 millions d'hectares sont à vocation de production)

... dont les 3/4 de la forêt française appartiennent à des propriétaires forestiers

La forêt privée représente 74 % de la surface forestière française avec ses 12,2 millions d'hectares dont 11,8 millions d'hectares sont à vocation de production.

Surface de la forêt privée, répartition par propriété et par interrégion

Site	Surface (x 1 000 ha)	
	Forêt Publique	Forêt Privée
Régions côtières du Nord-Ouest	270	1 310
Île-de-France, Centre et Poitou-Charentes	245	1 385
Champagne-Ardenne et Bourgogne	594	1 098
Alsace-Lorraine et Franche-Comté	1 193	718
Auvergne et Limousin	136	1 154
Rhône-Alpes	362	1 246
Aquitaine	164	1 649
Midi-Pyrénées	203	1 095
Sud-Est	800	2 107
Total	3 967	11 762



Source 1

Forêt publique : forêt domaniale ou des collectivités relevant du régime forestier et gérée par l'Office nationale des forêts (ONF).

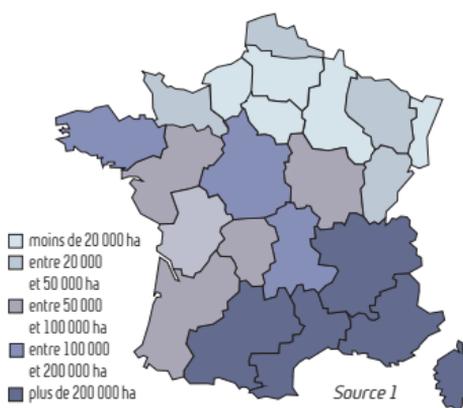
Forêt privée : forêt appartenant à des propriétaires ou à des groupements privés.

La forêt privée occupe 23 % du territoire métropolitain

Neuf départements ont un taux de boisement de forêt privée supérieur à 40%: la Corrèze, les Alpes-Maritimes, la Dordogne, la Gironde, le Lot, l'Ardèche, le Var, la Corse du Sud et les Landes. La superficie de la forêt privée a augmenté de **25%** entre 1970 et 2010.

L'augmentation de la superficie de la forêt privée s'est faite essentiellement par l'abandon des usages pastoraux et agricoles dans l'arc méditerranéen.

Évolution de la superficie de la forêt privée entre 1970 et 2010



Source 1

Une forêt majoritairement feuillue...

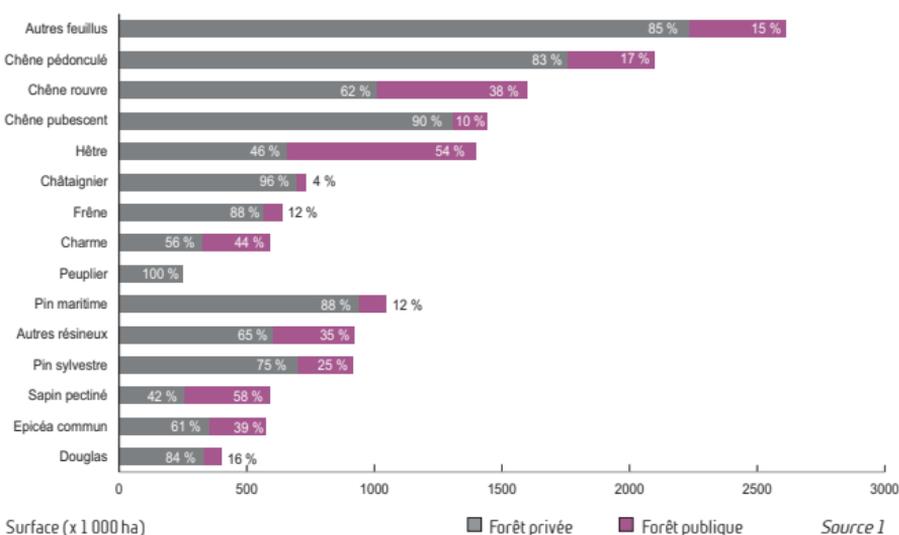
La forêt française est très diversifiée, avec 136 espèces d'arbres différentes.

La surface des forêts feuillues françaises de production est de 11,2 millions d'hectares soit 71,2 % de la forêt. La forêt privée est dominée essentiellement par les chênes qui occupent environ 5 millions d'hectares.

Le châtaignier et le peuplier sont des espèces spécifiques de la forêt privée.

Un peu plus de 4,4 millions d'hectares sont constitués de forêts résineuses avec une grande diversité d'essences : pin maritime, pin sylvestre, sapin, épicéa, douglas...

Surface des principales essences par propriété

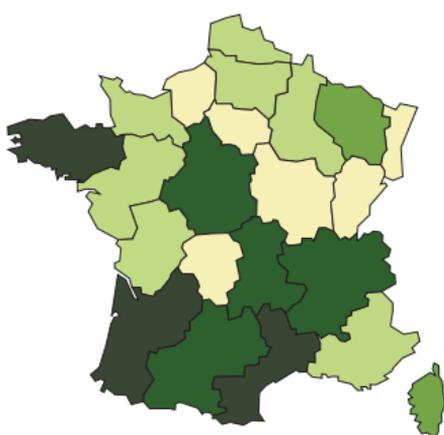


... qui progresse en surface

Depuis 1970, en forêt privée, nous observons une augmentation de la superficie des peuplements feuillus de 1,4 millions d'hectares et des peuplements mixtes de 0,3 million d'hectares alors que les peuplements résineux diminuent de 0,3 million d'hectares, suite aux tempêtes de 1999 et 2009.

On note une nette extension des peuplements feuillus notamment en Aquitaine*, en Bretagne et dans le Languedoc-Roussillon.

Évolution de la superficie des peuplements feuillus en forêt privée entre 1970 et 2010



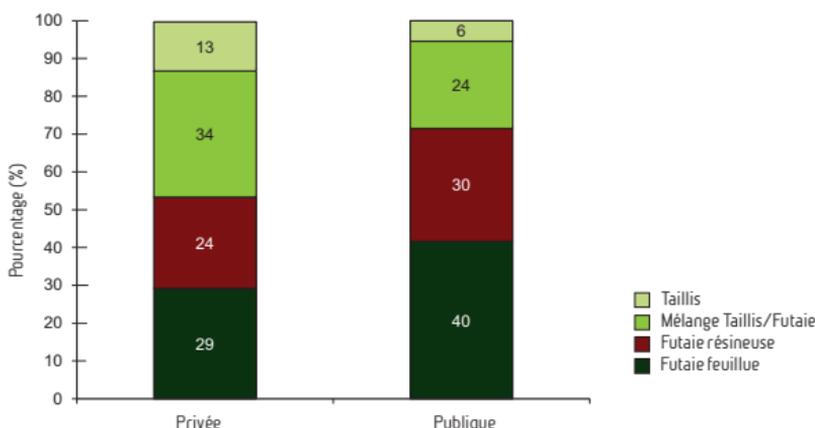
Source 1

* Effet post-tempête. Les terrains à reboiser ont été classés en feuillus (recrû ligneux avant reboisement résineux)

Des sylvicultures variées

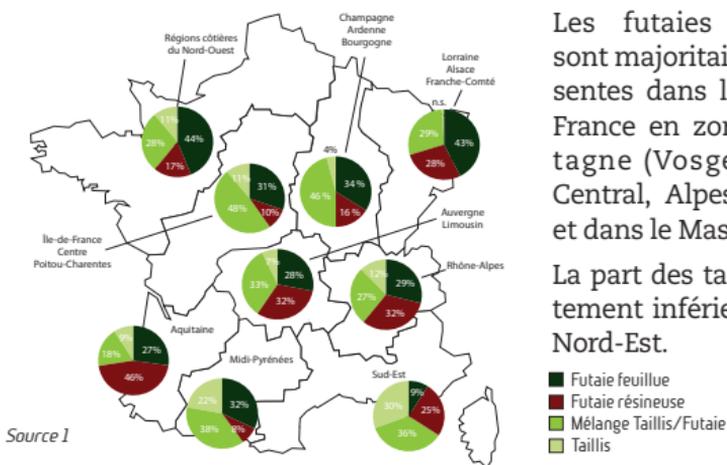
La forêt privée est très diversifiée, avec des objectifs de gestion et des sylvicultures variées. La futaie (53 %), qui constitue la majorité de la structure de la forêt privée, est le fruit d'une sylviculture privilégiant la production de bois d'œuvre.

Structure de la forêt privée et publique



Source 1

Répartition de la structure de la forêt privée dans les 9 interrégions



Source 1

n.s. signifie que le résultat correspondant est non significatif, c'est-à-dire qu'il a une précision statistique insuffisante pour être publié.

Les futaies résineuses sont majoritairement présentes dans le sud de la France en zone de montagne (Vosges, Massif-Central, Alpes, Pyrénées) et dans le Massif aquitain.

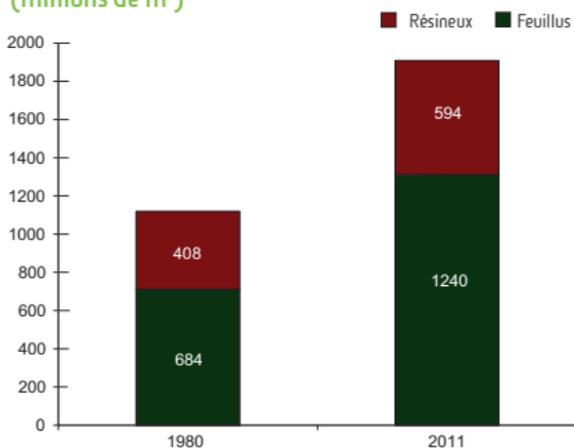
La part des taillis est nettement inférieure dans le Nord-Est.

Troisième stock européen de bois sur pied

Le volume sur pied de la forêt française est de 2,6 milliards de m³. En volume, la forêt privée est constituée de 68 % de bois feuillus et de 32 % de bois résineux. Depuis 1980, le volume sur pied en forêt privée a augmenté de 742 Mm³ pour atteindre 1,8 milliards de m³, soit une augmentation de 68 %.

On note une hausse du volume sur pied feuillu de 556 millions de m³ (+ 81 %) et une augmentation de 186 millions de m³ du volume sur pied résineux (+ 46 %).

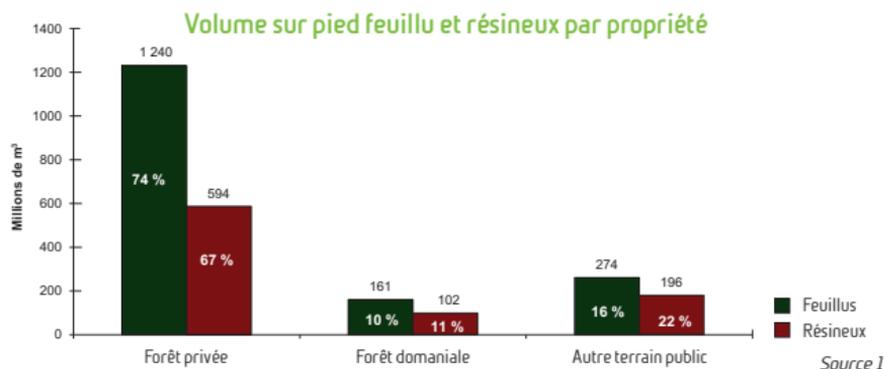
Évolution du volume sur pied des essences principales feuillues et résineuses en forêt privée (millions de m³)



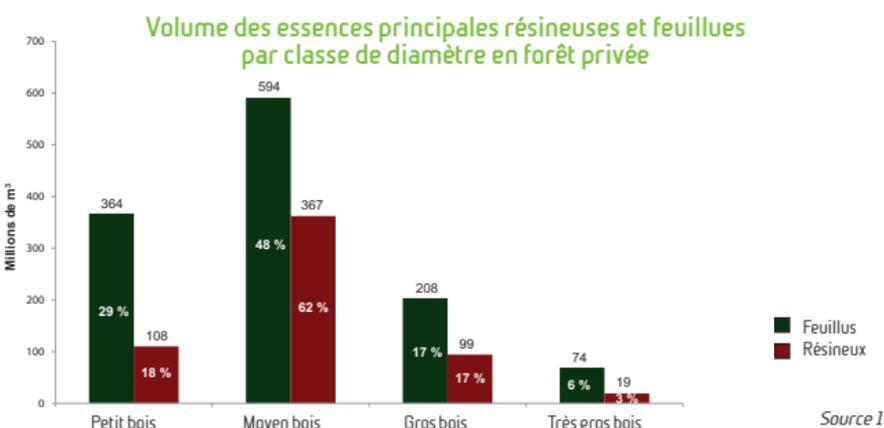
Source 1

Premier stock européen de bois sur pied feuillus

Un volume sur pied conséquent

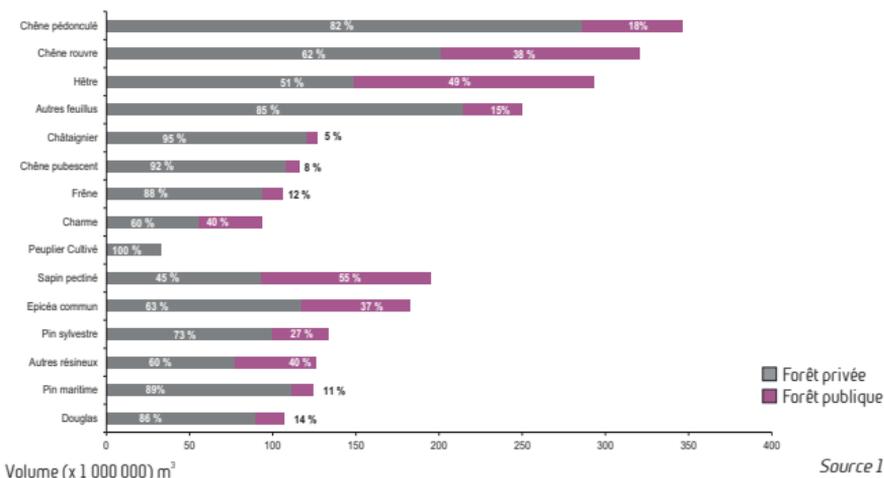


74 % du volume sur pied feuillu est en forêt privée.
67 % du volume sur pied résineux est en forêt privée.



Le chêne : première essence feuillue

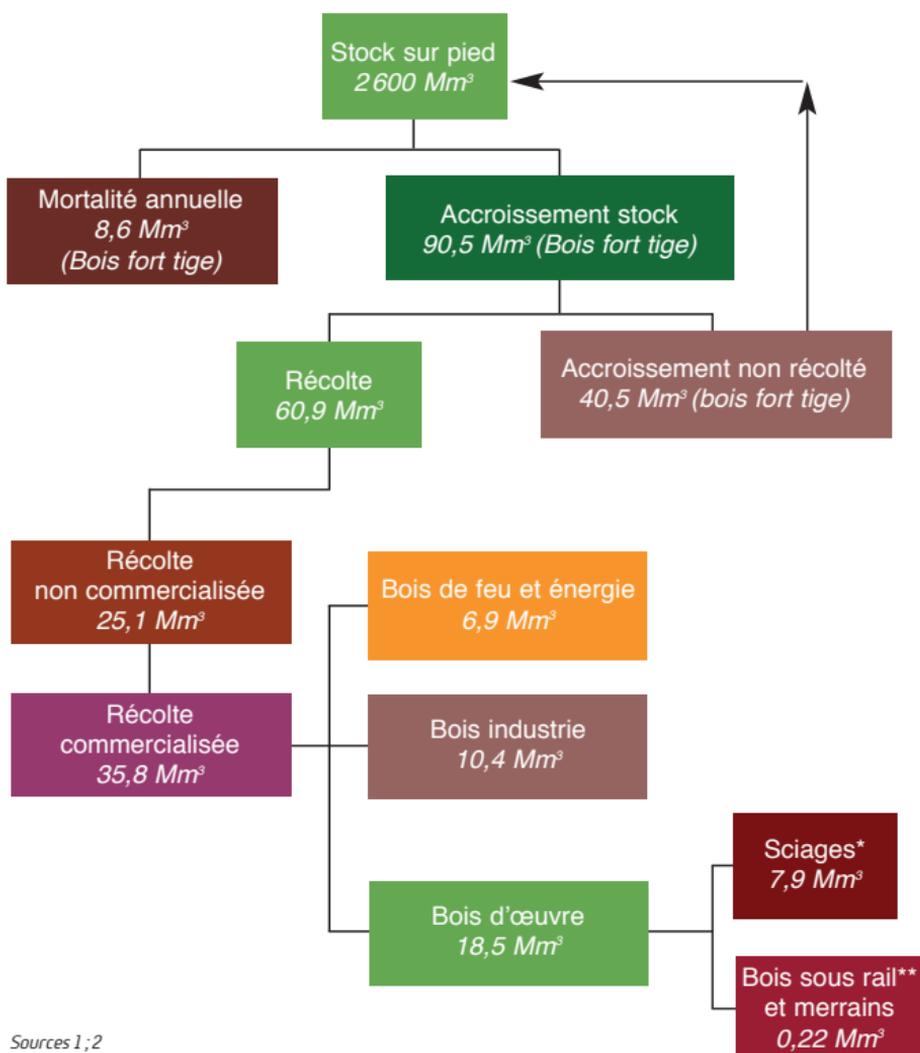
Les chênes représentent 47 % du volume de bois sur pied feuillu en forêt privée. Le chêne pédonculé est l'essence prédominante en forêt française. Elle représente 351 millions de m³ dont 82 % de ce volume est en forêt privée.



Repères sur la production de bois en France

© S. Gaudin

Une vaste ressource



Sources 1 ; 2

Mm³ : Millions de mètres cube

* soit environ 16 Mm³ d'équivalent bois ronds

** soit 0,3 Mm³ d'équivalent bois ronds

Bois d'œuvre : bois de qualité et de diamètre suffisant pour un usage en bois massifs ou en placages et qui sont destinés à être sciés, tranchés ou déroulés.

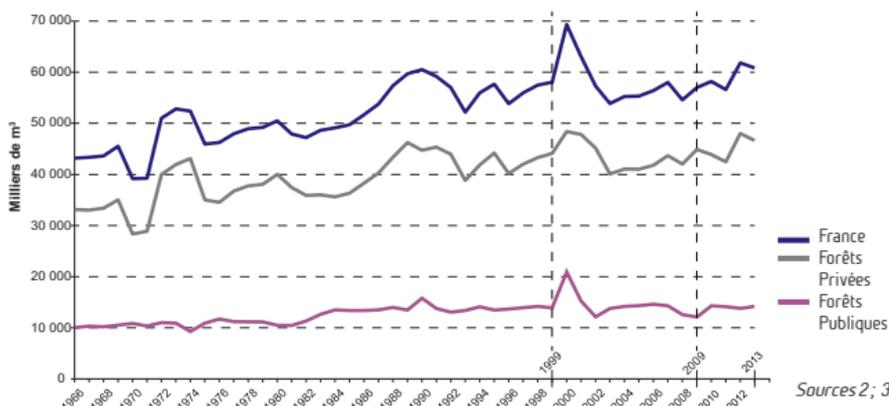
Bois d'industrie : bois inaptes au sciage, tranchage, déroulage et destinés à des emplois industriels, soit en bois ronds de faible diamètres (poteaux) soit en trituration (panneaux et pâtes à papier).

Bois énergie : bois destiné à servir de combustible sous toutes ses formes (bûches, sciure, plaquettes, pellets ou granulés).

La récolte progresse en forêt privée

En 2013, 77% de la récolte de bois se fait en forêt privée.

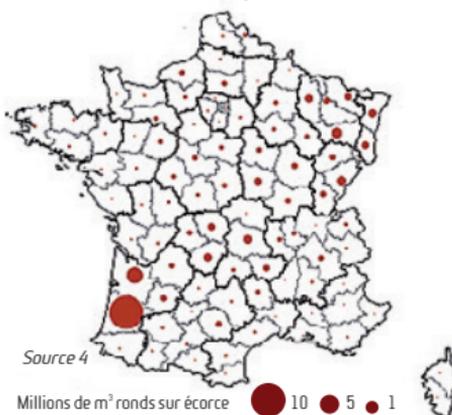
Récolte de bois (y compris autoconsommation)



On observe une augmentation de 41 % de la récolte de bois en forêt privée durant ces cinquante dernières années. 60,9 millions de m³ récoltés en 2013 dont 25,1 millions de m³ non commercialisés. Sur les 2,6 milliards de m³ de stock de bois sur pied, 2,3 % ont été récoltés en 2013.

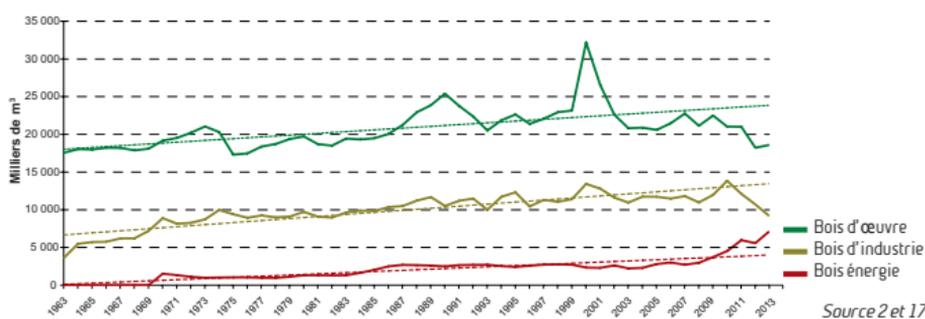
En 2013, 35,8 millions de m³ de bois ont été récoltés et commercialisés, soit une baisse de 10 % par rapport à l'année 2010, ce qui ramène la récolte à un niveau "proche de 2008", celui de la moyenne des dernières années. Les Landes, la Gironde et les Vosges sont les trois principaux départements, qui à eux seuls fournissent le tiers de cette récolte.

Récolte commercialisée en 2010 en France métropolitaine



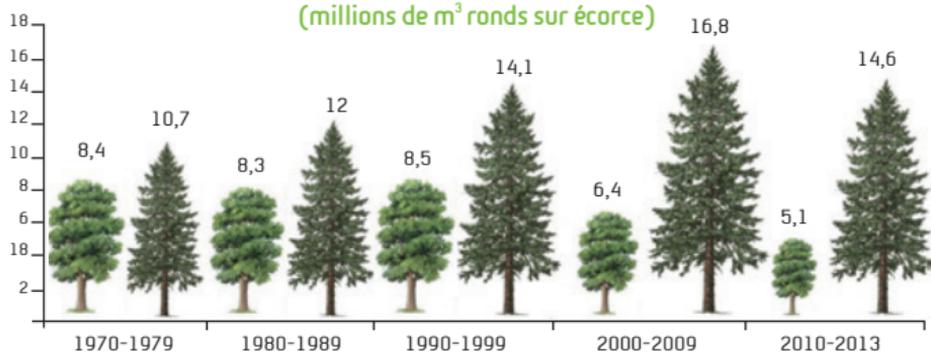
Évolution des récoltes commercialisées de bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie

Malgré cette tendance à la hausse des récoltes de bois d'œuvre et de bois industrie depuis les années 1960, entre 2007 et 2013, la récolte commercialisée de bois d'œuvre et d'industrie a baissé d'environ 6 millions de m³. En revanche, la récolte commercialisée de bois énergie a très fortement progressé entre 2007 et 2013 (environ 4 millions de m³ en plus), pour dépasser les 6,9 millions de m³. En France, le bois énergie représente 47% des énergies renouvelables.



La récolte de bois d'œuvre feuillu au plus bas

Évolution récente de la récolte de bois d'œuvre feuillu/résineux
(millions de m³ ronds sur écorce)



Source 2

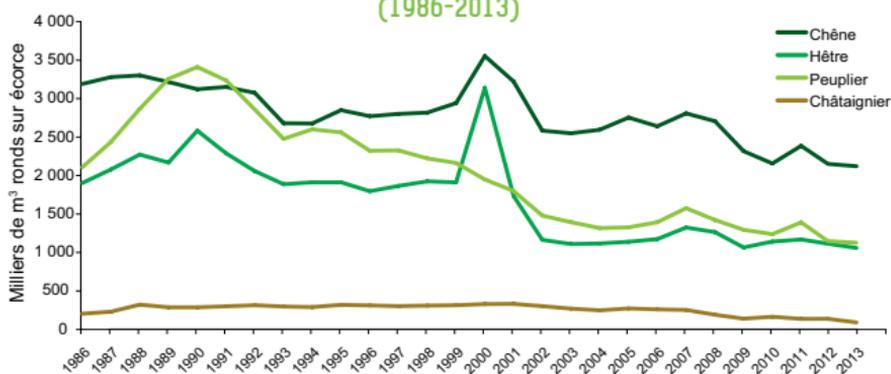
La récolte du bois d'œuvre résineux a augmenté très fortement depuis les années 1970 (+ 37 % : entrée en production des reboisements aidés par le Fonds forestier national) et en particulier depuis la tempête de 1999, tandis que la récolte de bois d'œuvre feuillu baisse (- 40 %, alors que c'est la ressource la plus abondante).

Cependant pour la troisième année consécutive, le volume de bois d'œuvre résineux récolté régresse, répercussion de la fin de la mobilisation des chablis suite à la tempête Klaus de 2009.

En 2013, le volume de feuillus récolté atteint son plus bas niveau depuis plus de soixante ans.

Toutes les essences feuillues touchées

Évolution de la récolte de bois d'œuvre des principales essences feuillues
(1986-2013)



Source 2

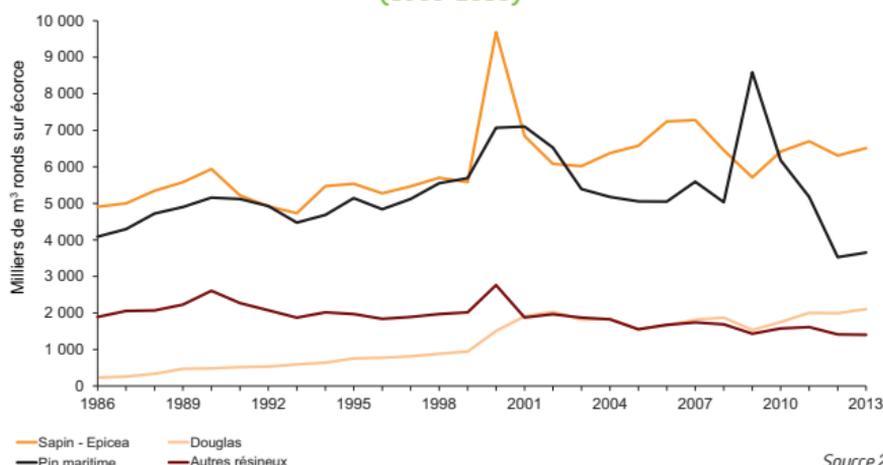
La récolte des feuillus diminue. Cette évolution s'explique notamment par le recul des débouchés classiques (meubles massifs...) et le non remplacement par d'autres, par la fermeture des scieries de feuillus de faible capacité, par l'augmentation des coûts d'exploitation et par le niveau des prix. La forte concurrence internationale avec l'arrivée de nouveaux acteurs (pays d'Europe de l'Est, Asie du Sud-Est...) ces 20 dernières années accentue ce repli.

Le chêne est la première essence feuillue récoltée en bois d'œuvre.

Pour le peuplier, la diminution de récolte est imputable à des fermetures d'usines, mais aussi à une surexploitation exceptionnelle et temporaire des peupleraies début des années 90. Actuellement si le niveau de récolte est stabilisé depuis 10 ans, la populiculture vit, dans cette même période, une baisse significative des plantations, faisant craindre à terme une pénurie de ressource entre 2020 et 2030.

Le bois d'œuvre résineux domine la récolte

Évolution de la récolte de bois d'œuvre des principales essences résineuses (1986-2013)

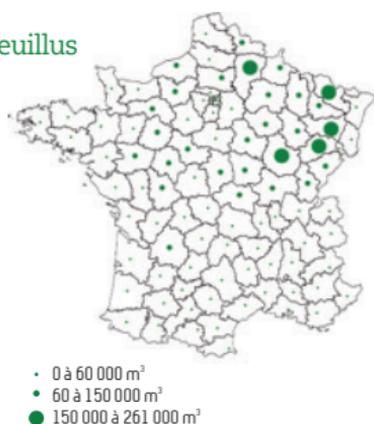


Source 2

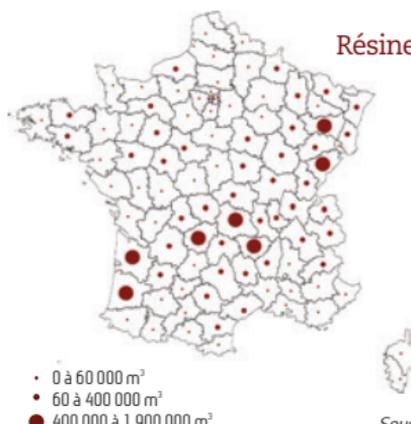
En termes d'essences récoltées, les résineux restent majoritaires. Ils représentent plus de la moitié de la récolte mise sur le marché. Les sapins, épicéas et le pin maritime restent largement en tête. Le pin maritime subit une forte baisse avec la fin de l'exploitation des chablis. En revanche, le douglas maintient son niveau de récolte depuis le pallier atteint au moment de la tempête de 1999.

Récolte de bois d'œuvre par département en 2012 en France métropolitaine

Feuillus



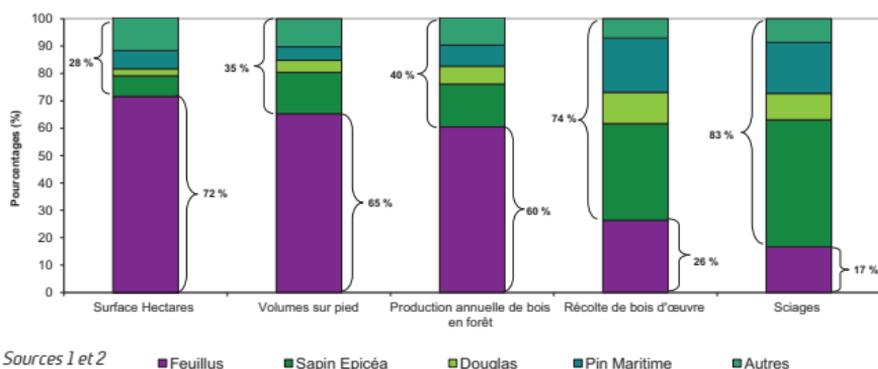
Résineux



Source 5

En 2013, 28 % de la surface en résineux fournit 74 % de la récolte de bois d'œuvre et 83 % des sciages, alors que 72 % de la surface en feuillus fournit 26 % de la récolte de bois d'œuvre et 17 % des sciages français.

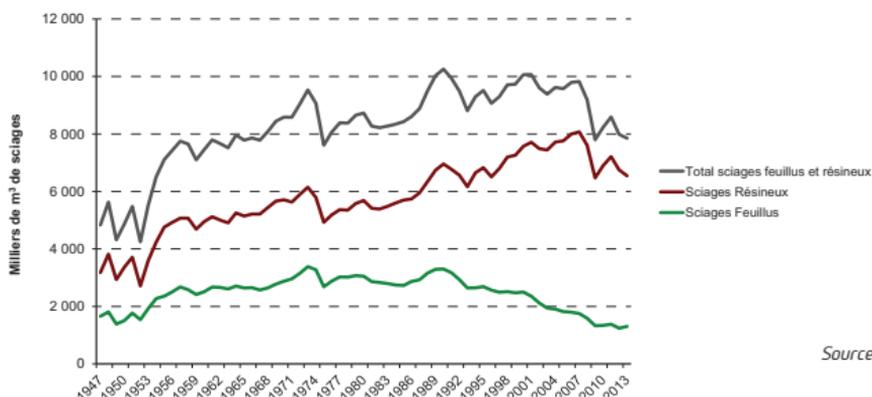
Répartition feuillus et résineux par surface, volume sur pied, production annuelle, récolte BO, SCIAGES (2013)



Sources 1 et 2

Évolution des productions de sciages

Évolution des sciages en fonction des années de 1947 à 2013



Source 2

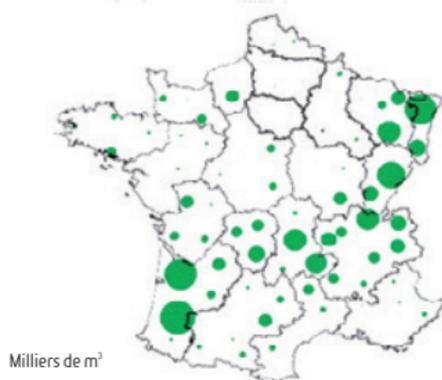
Les volumes de sciages totaux, relativement stables depuis 1999 autour de 10 millions de m^3 , ont chuté en 2008 et 2009 suite à la crise économique pour atteindre le volume de 1964. Cela a effacé la croissance observée dans les années 1990, alors que le volume en forêt augmente.

La production totale de sciages a atteint environ 8 millions de mètres cubes en 2013, soit une baisse de 4 % par rapport à 2010.

Production de sciages de résineux (2010)

France :

6 894 milliers de m^3 en 2010 et 6 544 milliers de m^3 en 2013



Production de sciages de feuillus (2010)

France :

1 336 milliers de m^3 en 2010 et 1 305 milliers de m^3 en 2013



Source 4

La production de sciages résineux a dépassé les 8 millions de m^3 en 2007.

Elle a chuté en 2009, redescendant à 6,5 millions de m^3 , soit le niveau des années 1980.

En 2013, on note une nette diminution par rapport à 2010.

Les résineux, beaucoup plus demandés par le marché que les feuillus, représentent 83 % des sciages produits par les entreprises.

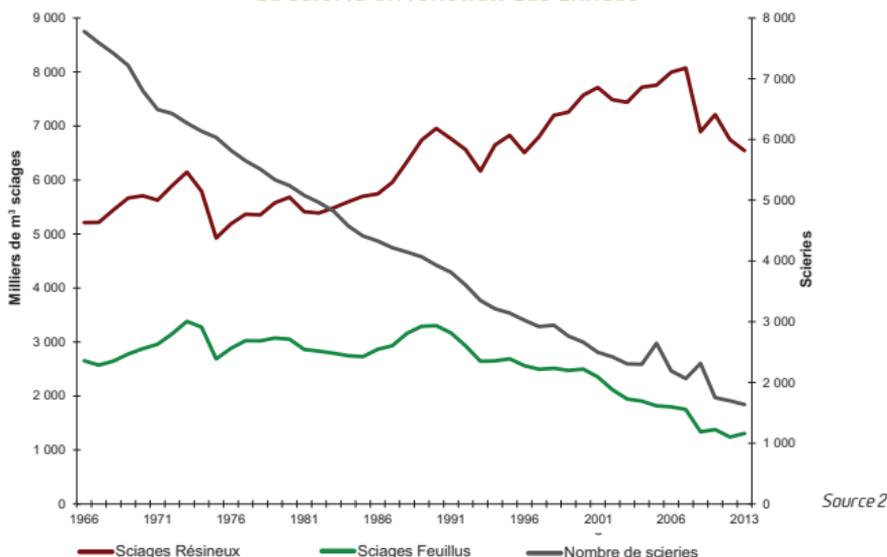
La production de sciages feuillus continue de reculer.

De 2 millions de m^3 en 2003, elle est descendue à 1,3 million de m^3 en 2013, soit moins que la production de sciages de feuillus de 1947.

Les scieries de résineux se concentrent

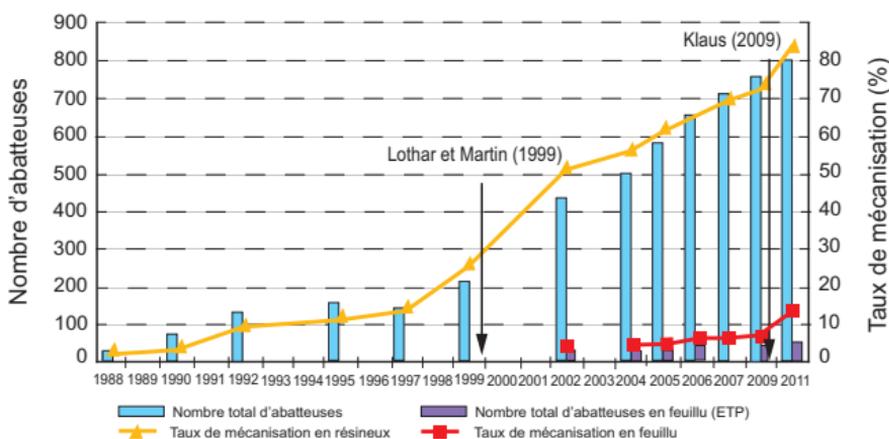
En 2013, la France comptait 1 636 scieries en activité. Leur nombre a baissé d'environ 79 % depuis 1966. 46 % des scieries ne produisent que 3 % des sciages. Mais elles peuvent permettre une valorisation des bois locale et alimenter les filières artisanales notamment si elles se modernisent (séchage, rabotage).

Évolution des sciages et nombre d'entreprises effectuant une activité de scierie en fonction des années



La mécanisation de l'exploitation des bois s'impose

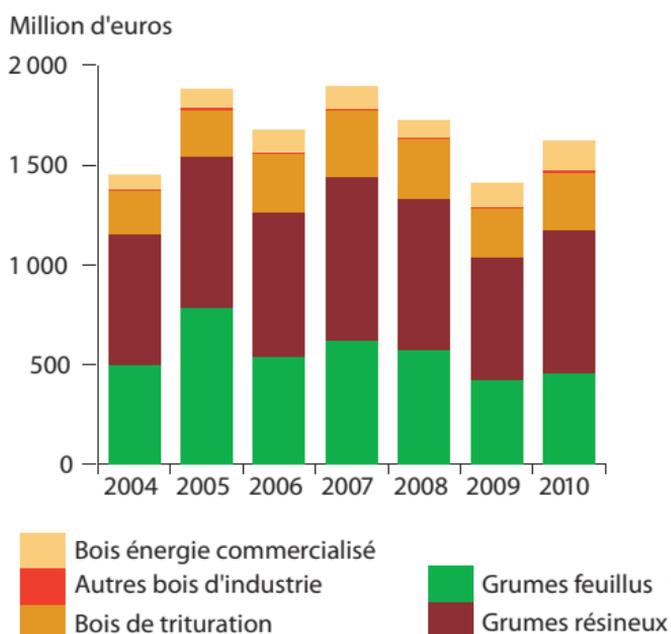
Évolution du taux de mécanisation du bûcheronnage en France



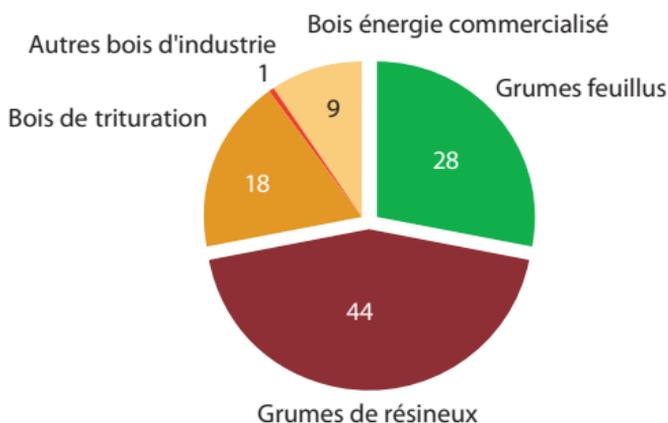
La taux de mécanisation a augmenté au moment de l'exploitation des chablis des tempêtes de 1999 et continue sa progression avec le perfectionnement des machines et le développement de la logistique, qui permettent l'augmentation de la productivité, l'amélioration des conditions de travail en forêt et une certaine maîtrise des coûts de main-d'œuvre. Le recours à la mécanisation exige de prendre des précautions pour limiter les impacts sur les sols forestiers et sur les arbres.

Le bois d'œuvre : 72 % de la récolte en valeur

Valeur de la récolte de bois commercialisée (2010)



Part des catégories dans la récolte en valeur %



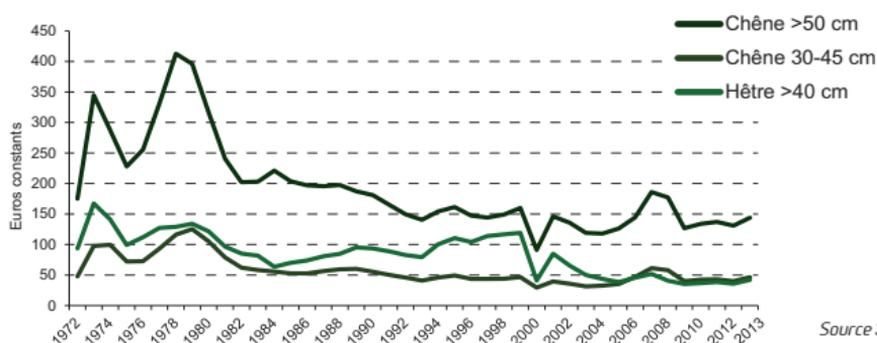
Source 4

En 2010, la valeur de la récolte commercialisée de bois est de 1,6 milliard d'euros décomposée comme suit :

- 72 % soit 1,169 milliard d'euros proviennent du bois d'œuvre (dont chênes : 289 millions d'euros, sapin épicéa : 357 millions d'euros et pin maritime : 189 millions d'euros),
- 19 % soit 302 millions d'euros proviennent du bois industrie,
- 9 % soit 151 millions d'euros proviennent du bois énergie commercialisé.

Érosion des cours du bois feuillus

Prix moyen des bois de chêne et de hêtre en euros constants 2013
aux grandes ventes d'automne de l'ONF

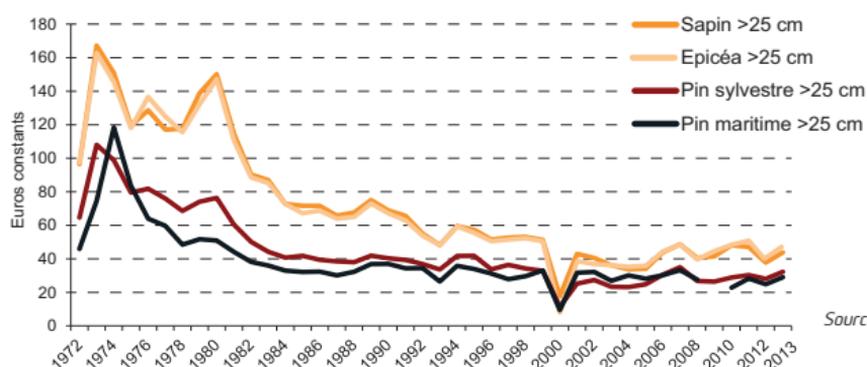


Source 3

Depuis 1973, le prix des grumes feuillues est en baisse régulière en euros constants et particulièrement pour les chênes de plus de 50 cm de diamètre dont le prix est divisé par deux.

Même érosion pour les résineux

Prix moyens des bois résineux (25 et +) en euros constants 2013
aux grandes ventes d'automne de l'ONF



Source 3

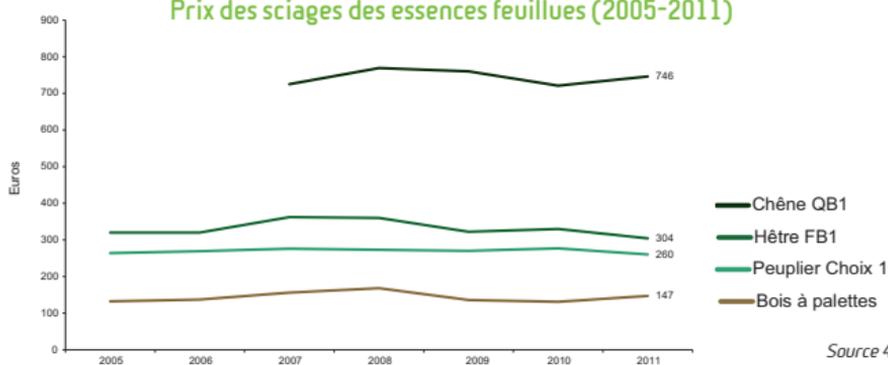
Depuis 1973, on observe une forte diminution du prix du bois d'œuvre résineux de 74 % pour les grumes de sapin, 71 % pour celles d'épicéa, 70 % pour le pin sylvestre et 61 % pour le pin maritime.

Prix des sciages

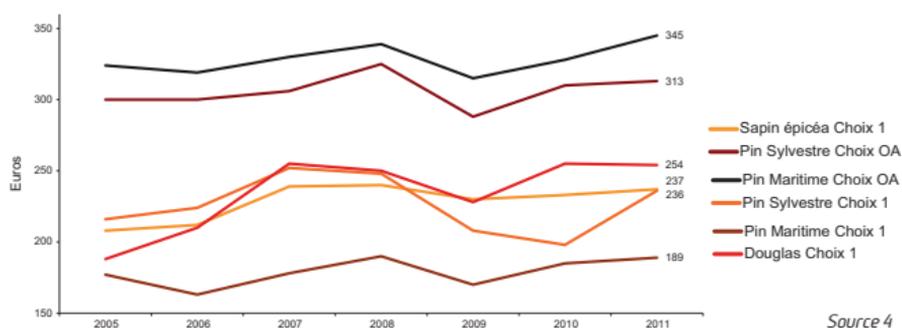
Selon les essences et les catégories, les prix des sciages sont variables. Alors que l'écart de prix entre les essences résineuses est faible, celui des essences feuillues est plus marqué.

Entre 2005 et 2010, toutes les catégories de produits ont été touchées par la crise. Les prix des essences feuillues, le sapin et l'épicéa sont plus stables que les prix du pin ou du douglas, qui ont été également affectés par la tempête Klaus de 2009.

Prix des sciages des essences feuillues (2005-2011)



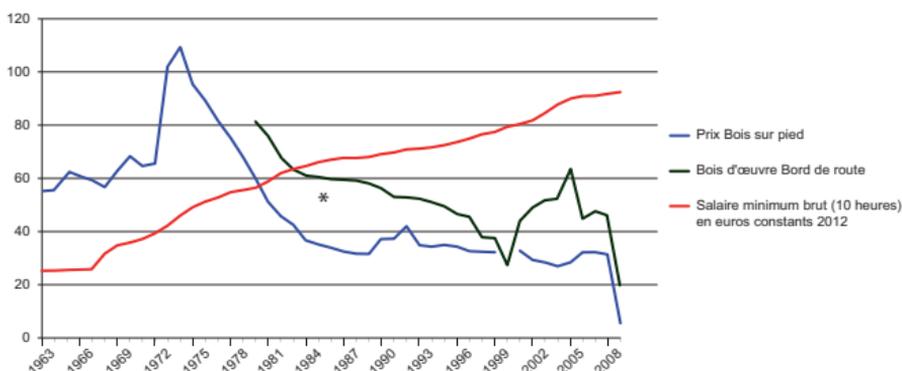
Prix des sciages des essences résineuses (2005-2011)



Effet ciseau des prix des bois et le coût de la main-d'œuvre

Évolution du prix du pin maritime bois sur pied et bord de route, en forêt privée et salaire minimum brut (10 h) en euros constants 2012

Sources 7 et 8



* BDR : 1985 à 1990 : estimation de la tendance du prix de bois bord de route, car réponses partielles de plusieurs régions et classification absente.
BSP : 2000 : pas de donnée.

La rémunération de la main-d'œuvre en forêt par les revenus provenant de la vente des bois s'érode fortement, car en euros constant, le prix des bois diminue alors que le prix de la main-d'œuvre a augmenté.

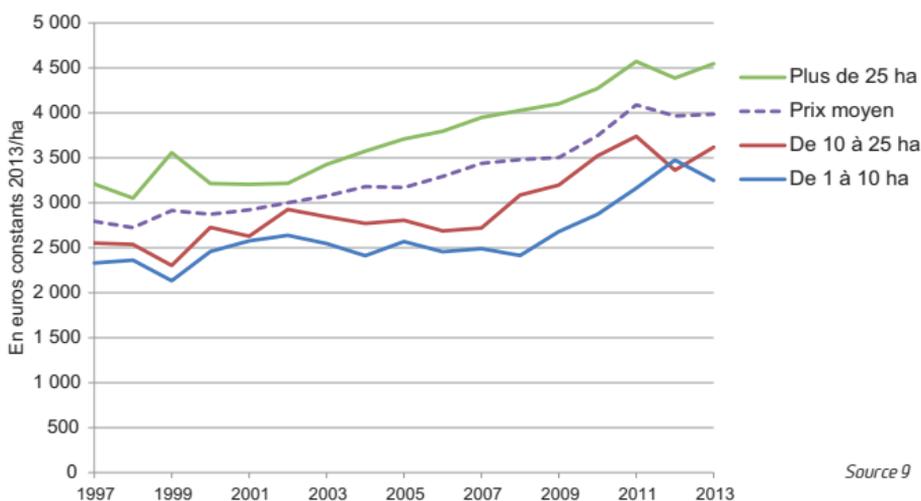
En 1960, 1 m³ payait 3 heures de travail en forêt, en 2010, 9 m³ payent une heure de travail. Soit un facteur 18 en 50 ans, même les progrès de productivité ne peuvent pas l'atténuer.

Combien vaut la forêt ?

© M. Barrois

Prix des forêts toujours en progression

Évolution du prix moyen des forêts par classe de surface entre 1997 et 2013



- > Années 1997 à 2005 : hausse de la valeur des forêts, dans un contexte de reprise générale des marchés immobiliers, les échanges et les prix restent modérés par l'effet tempête 1999 ;
- > Années 2005 à 2009 : reprise du cours du bois et du prix des forêts et augmentation des surfaces échangées ;
- > Années 2009 à 2013 : hausse de 19 % du prix moyen des forêts entre 2009 et 2011 puis baisse de 1,5 % en 2012, le prix se stabilise en 2013, regagnant le niveau de 2011.

Un bien qui s'échange peu

En 2013, 106 500 hectares ont fait l'objet d'une transaction pour un montant de 954 millions d'euros soit un recul de 9,6 % par rapport à 2012 et de 22,3 % par rapport à l'année 2011.

Le nombre de transactions est en hausse pour la quatrième année consécutive avec 14 690 transactions en 2013 soit 1,8 % de plus qu'en 2012 et 4 % de plus qu'en 2011.

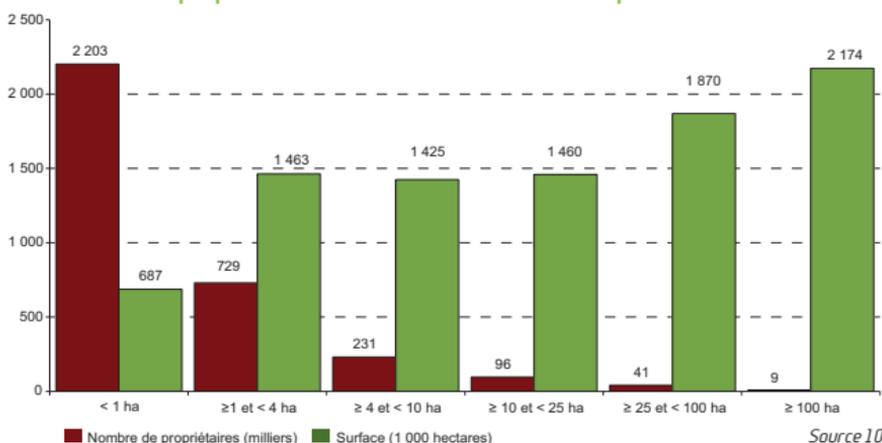
3,5 millions de propriétaires forestiers

© Degeneve

Qui sont-ils ?

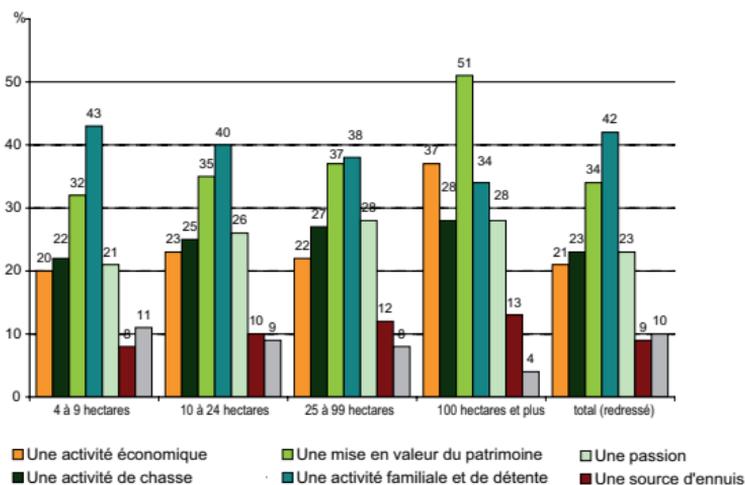
D'après le cadastre, environ 380 000 propriétaires forestiers possèdent plus de 76 % de la surface forestière.

Nombre de propriétaires et surface forestière totale par classe de surface



D'abord un patrimoine et une activité familiale

À quoi renvoie le fait d'être propriétaire de bois selon la surface boisée en %



21 % des propriétaires forestiers pensent que l'activité de la forêt est économique avec l'obtention de revenus périodiques ; 75 % des propriétés privées de plus de 4 ha sont concernées par des coupes de bois même si seulement 34 % des forestiers témoignent de leur intérêt à la mise en valeur de leur patrimoine n'incluant pas toujours de revenus périodiques. 42 % y voient une activité familiale et de détente, 23 % y voient plutôt un territoire de chasse, 23 % le vivent comme une passion et seulement 9 % comme une source d'ennuis. NB : Ces résultats diffèrent selon la classe de surface.

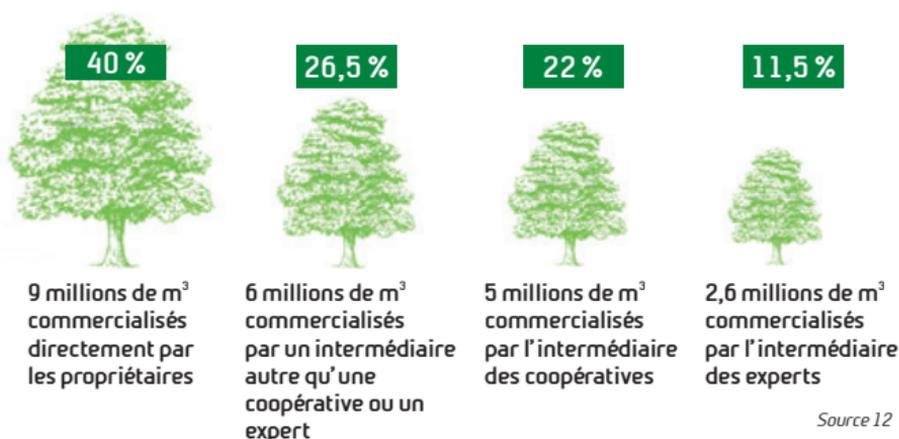
Que font-ils de leurs bois ?

Les propriétaires forestiers privés récoltent pour la commercialisation et leur autoconsommation plus de 40 millions de m³ de bois chaque année.

Ils commercialisent en 2012 environ 22,6 millions de m³ soit 63 % de la récolte commercialisée. La majorité de ces bois est directement vendue par les propriétaires.

Qui commercialise les bois ?

Volumes de bois vendus à un professionnel de la filière bois, dont vente de bois abattus, selon le type d'intermédiaires



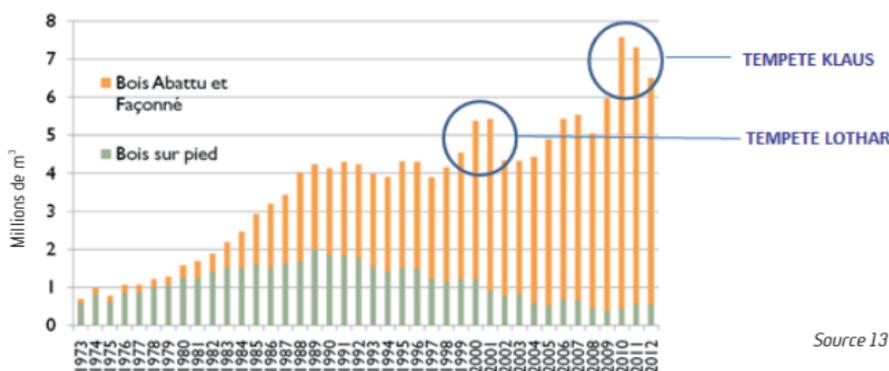
NB : Ces résultats issus de l'enquête sur la structure de la forêt privée 2012 peuvent différer des chiffres annoncés par chacun des intermédiaires car ils correspondent à des estimations des propriétaires.

Quels sont les modes de ventes ?

Selon l'enquête sur la structure de la forêt privée 2012, sur l'ensemble du volume vendu par les propriétaires de plus de 1 ha, 7,1 millions de m³ de bois sont vendus abattus.

38 % du volume déclaré vendu par un intermédiaire se fait par les coopératives.

Évolution de la mobilisation des bois déclarée par les coopératives



Les années 2000-2001 et 2010-2011 sont marquées par une forte progression due aux tempêtes Lothar et Klaus. L'année 2012 ne marque pas une baisse de la mobilisation, mais bien une hausse par rapport à l'année 2009 dans une période de production "normale".

Comment gèrent-ils ?

- > 40 % par eux-mêmes : 40 % des propriétaires forestiers s'occupent de la gestion sylvicole et des travaux dans leur forêt, 21 % utilisent un service non rémunéré de leur famille.
- > Seulement 3 % d'entre eux utilisent un service rémunéré auprès d'un expert forestier libéral, 5 % adhèrent à une coopérative ou un groupement de gestion.
- > 13 % en s'informant : 13 % des propriétaires lisent souvent des revues techniques forestières. 6 % des propriétaires utilisent un conseil non rémunéré d'un technicien du CRPF, 5 % vont souvent à des réunions d'information et 7 % adhèrent à un syndicat.
- > En participant à des formations proposées par le réseau d'organismes professionnels forestiers (Fogefor).

Formation Fogefor

Depuis 1983, les Formations à la gestion forestière ont formé un total de 21 970 propriétaires au cours de 1 026 stages.

- > En 2012, 52 stages ont été réalisés, soit :
 - 258 journées de formation,
 - 5 172 journées stagiaires,
 - 894 propriétaires stagiaires formés* sur 975 inscrits,
 - 17 stagiaires présents par stage.



© M. Mouas

* Stagiaires « formés » = nombre de présents en moyenne sur la durée du stage.

Chaque année, plusieurs thématiques sont proposées :

- > sylviculture, renouvellement (feuillus ; résineux ; robinier...)
- > milieu, biodiversité (stations ; changement climatique ; paysages ; parcs boisés...)
- > récolte de commercialisation (commercialisation ; bois énergie ; sécurité ; tronçonnage...)
- > programmation et gestion administrative (PSG ; programme de gestion ; PEFC ; nouvelles technologies ; cartographie ; fiscalité ; etc.).

La force du plan simple de gestion : un outil de développement efficace

Les propriétaires dotent leur forêt de documents de gestion durable (Plan simple de gestion*, Code de bonnes pratiques sylvicoles, Règlement type de gestion...).

Les propriétés disposant d'un PSG coupent plus de bois et réinvestissent plus en forêt, particulièrement dans les cas de production de bois d'œuvre.

Le 31 décembre 2013, on comptait un total de 35 148 propriétés supérieures à 25 ha (d'un seul tenant ou non) possédant un PSG ou devant en faire l'objet pour une surface totale de 3,5 millions d'hectares. La surface totale recouvrant les 4266 propriétés disposant d'un PSG volontaire est de 103 000 ha.

* Le plan simple de gestion est un document décrivant les caractéristiques des peuplements et planifiant les travaux de coupes envisagés. Son agrément garantit une gestion forestière durable.

Surface des plans simples de gestion 2011



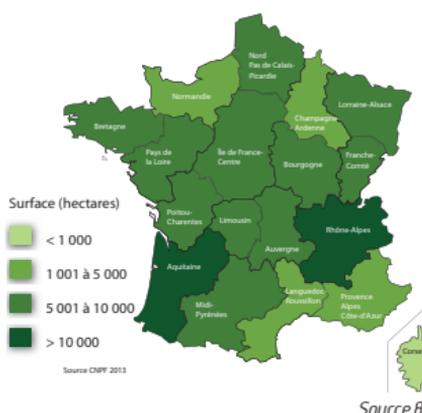
En 2013, 23 450 forestiers ont souscrit au Code de bonnes pratiques sylvicoles pour une surface totale de 240 736 ha.

Soit environ 4 700 signatures de plus qu'en 2011.

Toute région possède au moins un CBPS. Les régions Rhône-Alpes** et Aquitaine représentent 47 % de la surface totale couverte par un CBPS.

** La région Rhône-Alpes a regroupé ses 16 CBPS préexistants en un seul régional.

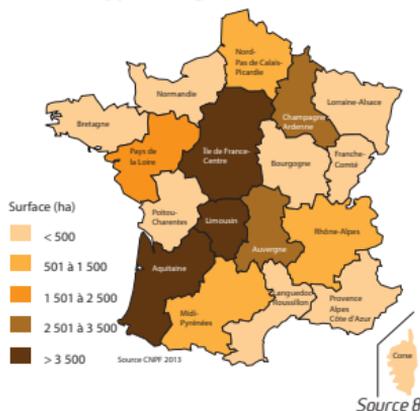
Surface des Codes de bonnes pratiques sylvicoles 2011



1906 forestiers ont signé un règlement type de gestion (RTG) pour une surface de 25 545 ha.

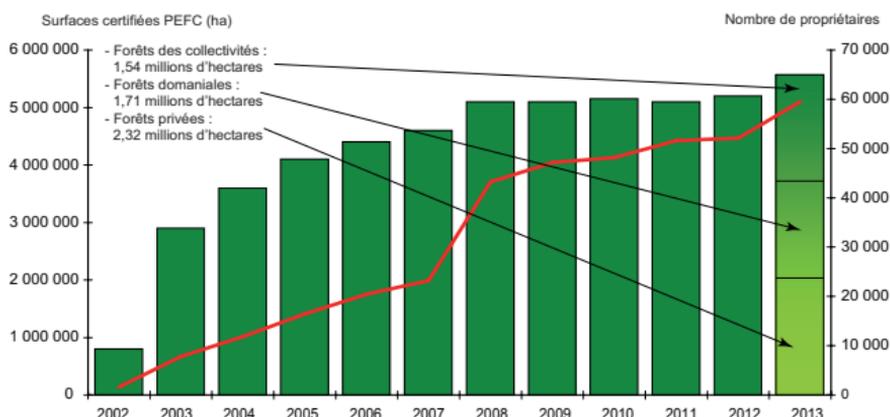
La superficie moyenne des adhésions aux RTG est de l'ordre de 14 ha, elle est plus élevée que celle des adhésions aux CBPS qui est de 10 ha.

Surface des Règlements types de gestion 2011



La certification forestière continue son développement

Certification forestière PEFC*



* PEFC : Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières.

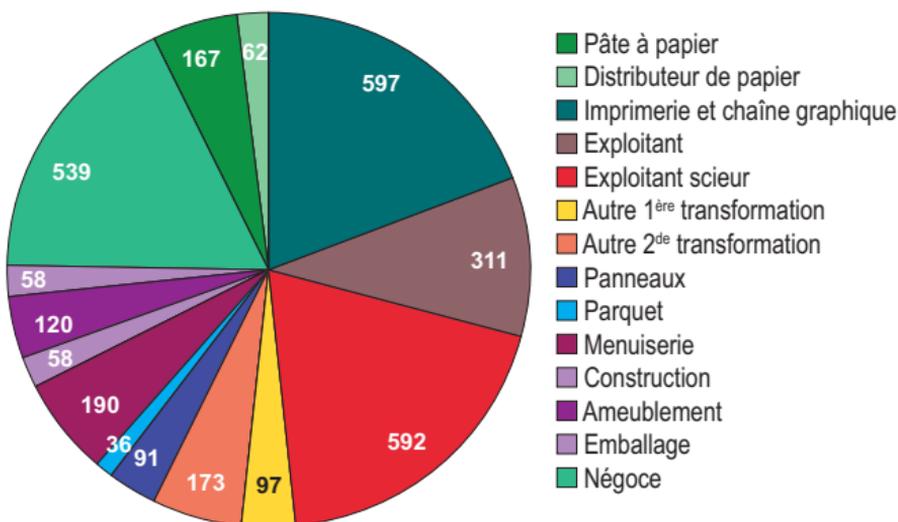
En France métropolitaine, environ 5,6 millions d'hectares de forêt sont dotés d'un certificat de gestion durable PEFC dont 2,32 millions d'hectares en forêt privée.

Le nombre de propriétaires forestiers adhérents PEFC ainsi que les surfaces ont augmenté de 14 % et 7 % respectivement au cours de l'année 2013.

En 2013, 19 463 ha appartenant essentiellement à des collectivités, sont certifiés Forest Stewardship Council (FSC) en France.

Sources 14 et 15

Répartition des entreprises certifiées PEFC par types d'activité (3 081 entreprises certifiées à la fin 2013)



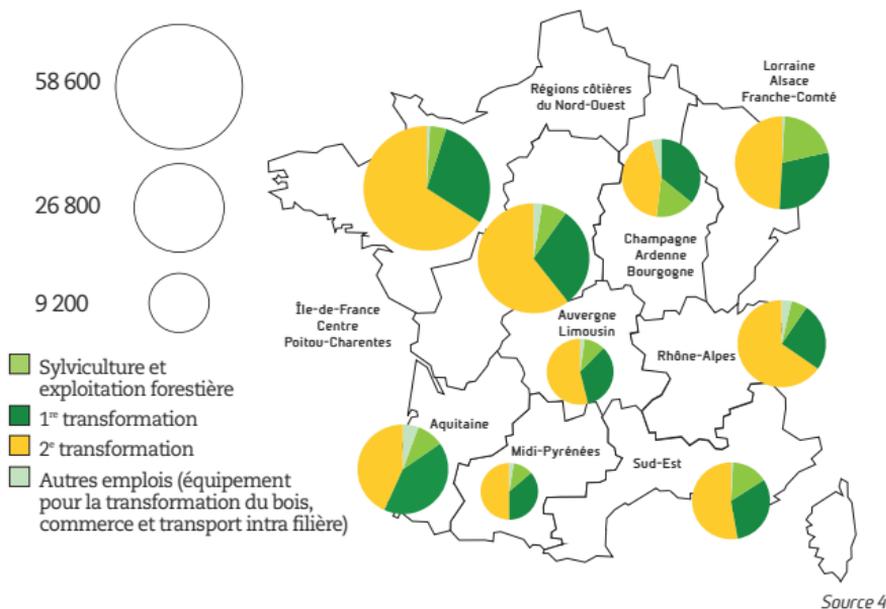
Source 14

Emploi et commerce extérieur

© S. Gaudin

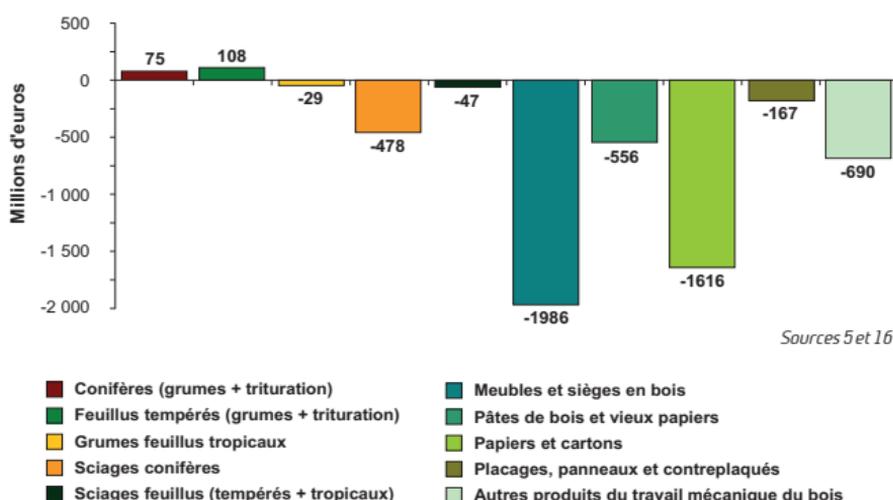
La filière bois représente 440 000 emplois dont 220 000 au cœur de cette filière.

Effectifs fin 2010 des établissements du noyau de la filière



La balance commerciale de la filière bois déficitaire, mais des atouts

Solde de la balance du commerce extérieur bois et produits dérivés 2013 (en millions d'euros)



La France est le 3^e pays d'Europe pour la surface forestière, productive mais ce potentiel reste sous-valorisé.

Seuls les produits bois ronds Conifères et Feuillus sont excédentaires mais cette situation est loin d'être valorisante. Le déficit le plus lourd est enregistré sur les produits de l'ameublement bois (-2 milliards d'euros). Les postes « papiers et cartons » et « autres produits du travail mécanique du bois » sont également très déficitaires (respectivement -1,6 milliard d'euros et -690 millions d'euros).

Autres revenus de la forêt

© J.-P. Gayot

De nombreux produits forestiers non ligneux*

Place	Nom du produit	Espèce principale	Valeur commerciale des PFNL extraits en 2010 (valeur 1 000 euros)
1 ^{ère}	Venaison	<i>Sus scrofa</i>	203 090
2 ^e	Miel	<i>Robinia pseudoacacia</i>	29 445
3 ^e	Champignons	<i>Cantharellus cibarius</i>	16 000
4 ^e	Plantes à parfum, médicinales et aromatiques	<i>Vaccinum myrtillus</i>	5 450
5 ^e	Liège	<i>Quercus suber</i>	494
6 ^e	Semences forestières	<i>Quercus robur</i>	1 300

* Les produits forestiers non ligneux (PFNL) ont été définis par la FAO comme des biens obtenus des forêts qui sont des objets tangibles et physiques d'origine biologique autres que le bois.

Source 7

La chasse

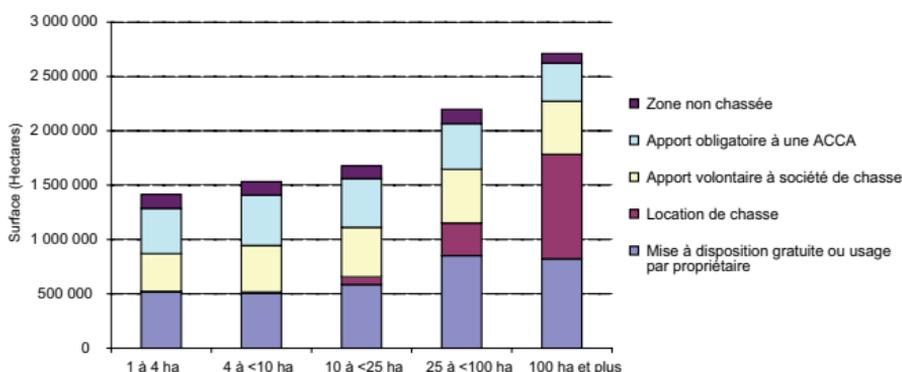
Ces dernières décennies la population de gibier n'a cessé d'augmenter. Le gibier mange les jeunes plants, s'y frotte, piétine et en cas de surpopulation sur certains massifs peut mettre en péril la régénération de la forêt et les efforts des forestiers.

Sur la saison 2013-2014, 550 000 sangliers ont été prélevés (diminution de 8,9 % des réalisations par rapport à la saison dernière).

Pour le cerf, la population et les prélèvements sont en constante augmentation, et l'on observe cette saison une hausse des réalisations de 3,6 % par rapport à 2012-2013, avec environ 58 000 animaux prélevés.

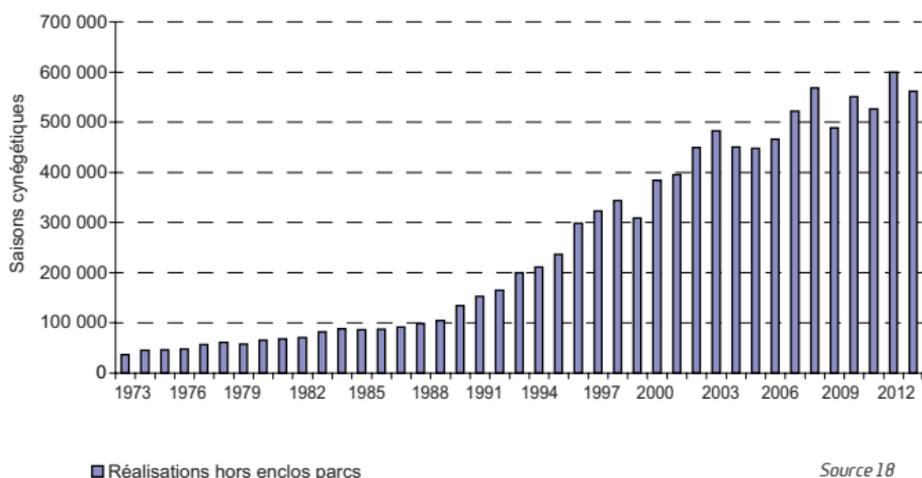
A ces deux espèces viennent s'ajouter le chevreuil, le cerf sika et le daim qui malgré un nombre de prélèvements annuels irréguliers sont en augmentation depuis ces vingt dernières années et accroissent la pression sur les jeunes plants.

Superficie forestière en propriété selon le statut juridique de la chasse (hors Alsace Moselle)

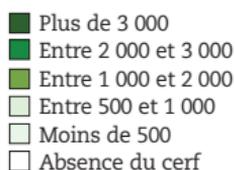


Source 12

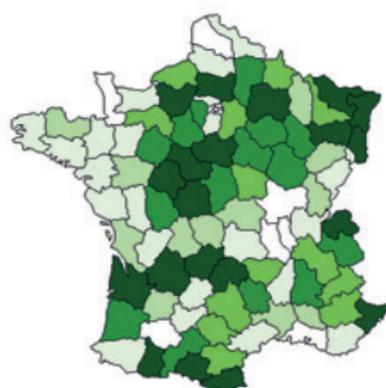
Progression des prélèvements en sanglier depuis 1973



Estimation du nombre de cerfs élaphe par département en 1985



Estimation du nombre de cerfs élaphe par département en 2010



Source 18

Le nombre de cerfs élaphe en France est en forte augmentation depuis 1985, tant en termes d'effectifs que de surface forestière colonisée. En 2010, le cerf occupait 7,4 millions d'hectares de forêts contre 3,9 millions d'hectares en 1985. Les effectifs nationaux ont été multipliés par 4 en vingt ans, passant d'environ 38 600 têtes en 1985 à 161 000 environ en 2010.

Les services écosystémiques

© S. Gaudin

Les forestiers au sein des documents de gestion durable prennent en compte les services écosystémiques que peut donner la forêt sans être rémunérés à ce jour. Ils développent, par ailleurs, des outils pour mieux répondre aux attentes de la société, notamment sur le maintien de la biodiversité, de la qualité de l'eau, et de l'atténuation du changement climatique en stockant le carbone.



L'indice de biodiversité potentielle (IBP) est un outil développé par le CNPF qui permet, lors de l'élaboration de documents de gestion, d'aider le gestionnaire dans ses choix s'il souhaite agir sur le niveau de biodiversité de son peuplement. Il est adapté et adopté. En effet, 30 % des propriétaires interrogés qui utilisent l'IBP se disent avoir changé de regard sur leur forêt.

L'IBP est fondé sur des bases scientifiques et différents facteurs reconnus : essences, grosseurs des arbres, bois morts...

D'autres secteurs publics l'ont adopté également : parcs naturels, ONG, administrations...

Aujourd'hui, l'IBP est une marque déposée, représentée par un logo.

Carbone : la forêt absorbe 12 % des gaz à effet de serre (GES) émis par la France

Stock moyen de carbone d'un hectare de forêt : **550 tCO₂/ha**, c'est **2 à 3 fois plus qu'un champ cultivé**.

> **Séquestration** : la forêt française absorbe chaque année de l'ordre de 59 MtCO₂ soit environ 12 % des émissions de GES du pays.

> **Stockage** dans les produits bois: les produits bois permettent de prolonger le stockage : l'accroissement net du stock des produits bois est estimé à **4,7 MtCO₂** par an.

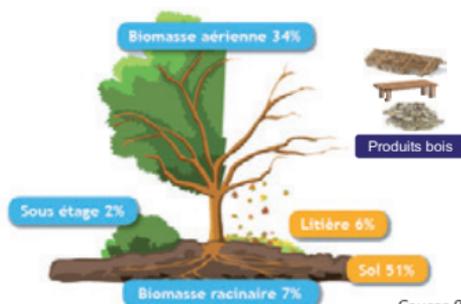
> **Substitution** : l'utilisation du bois permet d'éviter les émissions de GES d'origine fossile.

0,8 tCO₂ substituée pour l'utilisation d'**1 m³** de bois en construction.

0,46 tCO₂ substituée pour l'utilisation d'**1 m³** de bois en énergie.

Source 19

Répartition des stocks moyens dans chacun des compartiments forestiers



1 m³ de bois ≈ 1 tCO₂ stockée, soit l'équivalent de la consommation de 2,4 barils de pétrole ou 4 800 km en voiture

La qualité de l'eau, un enjeu sensible et majeur, pour demain

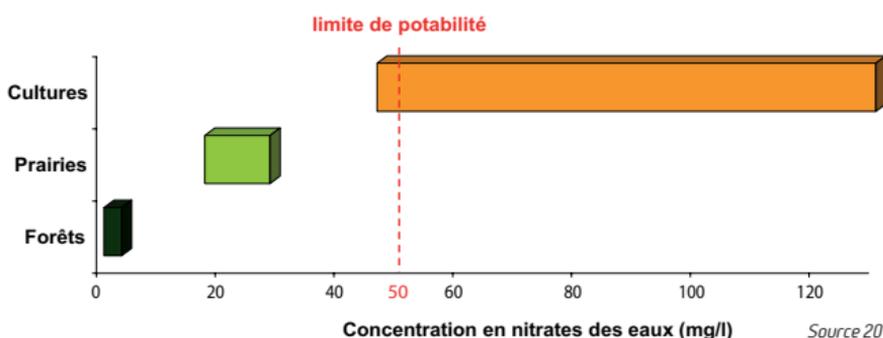
40 % des abandons de captages entre 1998 et 2008 sont liés à des problèmes de qualité de l'eau.

Parmi les problèmes de qualité, nitrates et pesticides sont à l'origine du plus grand nombre d'abandon.

LA FORÊT PROTÈGE L'EAU

La forêt est le meilleur couvert végétal pour de faibles teneurs en nitrates.

Teneurs en nitrates des eaux sous racinaires pour différents types d'occupation du sol en Lorraine



Un usage très rare des pesticides : les traitements herbicides sont 450 fois moins fréquents en forêt qu'en grandes cultures.

LES FORESTIERS ACTEURS DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Pour des captages vulnérables (exemple : sources peu profondes), il convient de prendre certaines précautions.

- > **40 à 80 €/ha** : surcoûts des actions forestières dédiées à l'eau potable à Masevaux (Haut-Rhin).
- > **6 €/m³** de bois exploité : montant de l'indemnité versée aux propriétaires, pour l'application d'un cahier des charges d'exploitation forestière (convention entre le Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises et l'Association Syndicale Libre forestière du Mont Forchat - Haute-Savoie). Cela représente un coût de 0,25 centime d'euros par m³ d'eau produit. Pour mémoire, le prix global moyen de l'eau au 1^{er} janvier 2011, est de 3,66 €/m³ TTC, dont 1,93 €/m³ pour la part eau potable.

Source 21



Organismes professionnels forestiers

Forestiers Privés de France (FPF)

La Fédération nationale des syndicats de forestiers privés de France regroupe :

> **18 unions régionales, 78 syndicats départementaux** ou interdépartementaux, soit **40 000 adhérents**.

Elle **défend et représente** les forestiers privés et la forêt privée auprès des pouvoirs publics français et européens, des partenaires de la filière forêt bois et des organismes non gouvernementaux impliqués dans la filière forestière.

Elle **informe** les propriétaires forestiers sur les questions politiques, juridiques, environnementales et économiques. Elle donne ainsi les moyens de gérer leur forêt en acteurs économiques responsables avec sérénité et les incite à s'engager dans une gestion durable de leur forêt.

Les syndicats départementaux prennent des initiatives pour favoriser l'activité des forestiers. Ils assurent leur représentation auprès des pouvoirs publics locaux et relayent les actions menées par la fédération au niveau national.

La fédération a initié dans son environnement proche de nombreuses démarches et outils aux services des propriétaires et de la filière forêt bois.

Elle est un des initiateurs de la démarche de certification de la gestion forestière durable **PEFC**, elle a permis la création d'une structure d'appui à l'investissement et à l'innovation dans les entreprises de la filière bois **FORINVEST**.

Elle a conçu et participe au développement d'une assurance dommage en forêt en partenariat avec le courtier Verspieren et le LLOYD'S : **SYLVASSUR**.

Elle **construit un réseau d'influence** auprès des différents responsables politiques et industriels pour favoriser une gestion durable des forêts et la reconnaissance des différents services qu'elles rendent en matière de fixation de carbone, d'atténuation du changement climatique et de fourniture d'une eau propre à la consommation sous la dénomination FRANSYLVA.

Centre national de la propriété forestière (CNPFF)

Le Centre national de la propriété forestière est un établissement public au service de tous les propriétaires forestiers.

Du fait de l'intervention de l'établissement en forêt privée, la création d'un établissement public à caractère professionnel, gouverné par un conseil d'administration composé de propriétaires forestiers élus, a été voulue dès la loi du 6 août 1963 et a été confirmée par la suite à plusieurs reprises, jusqu'en 2009 et 2010, lors de la création de l'établissement public unique, le CNPFF.

Ce dernier est créé à partir du regroupement des 18 Centres régionaux de la propriété forestière, du Centre national professionnel de la propriété forestière et l'Institut pour le développement forestier.

Le CNPF a une mission générale de développement, d'orientation de la gestion et d'amélioration de la production des forêts privées (art. L. 321-1 du code forestier). Dans ce cadre, le code forestier lui a confié trois missions particulières :

- > **ORIENTER LA GESTION** en élaborant les schémas régionaux de gestion sylvicole, ainsi que les guides des bonnes pratiques sylvicoles des forêts privées et en agréant les plans simples de gestion, obligatoires ou volontaires, établis par les propriétaires pour leurs forêts, à partir de 10 ha, ainsi que les règlements types, établis par les coopératives et experts forestiers pour leurs adhérents ou clients.
- > **CONSEILLER ET FORMER** en vulgarisant les méthodes de sylviculture, qu'il s'efforce de perfectionner et d'adapter par des études et expérimentations, en exerçant une action plus générale de conseil et de formation technique auprès des propriétaires forestiers.
- > **REGROUPER** en développant toutes formes de regroupement des propriétaires, notamment la coopération, pour la gestion des forêts, la vente des produits, la réalisation de travaux forestiers ou l'amélioration des structures foncières. Ces regroupements sont fréquemment issus de travaux d'animation territoriale au plus près du terrain.

Ces missions s'effectuent dans le cadre plus général de la surveillance de la santé des forêts, de la protection de l'environnement, du développement durable, de l'aménagement du territoire ou encore de la prévention des risques.

Le CNPF se compose de 20 services gestionnaires. Son organisation est la suivante :

- > un niveau national pour une meilleure mutualisation des moyens et de la gestion des personnels,
- > un niveau régional ou interrégional, les CRPF (18), au plus près du terrain. Les conseils des centres régionaux sont directement chargés par la loi de l'orientation régionale de la gestion des forêts privées et de l'agrément des documents de gestion correspondants,
- > la représentation professionnelle se fait à ce niveau régional, le niveau national (conseil d'administration de l'établissement) étant composé de représentants des régions.

En outre, l'établissement dispose d'un service spécialisé de Recherche & Développement et de valorisation des résultats, l'Institut pour le développement forestier.

La coopération forestière (UCFF-GCF)

La coopération forestière regroupe 112 000 adhérents, gère 2 millions d'hectares et commercialise annuellement 7 millions de m³ de bois (dont 400 000 tonnes de plaquettes forestières). Elle emploie 900 salariés et représente un chiffre d'affaires de 350 millions d'euros.

La coopération forestière rassemble 17 coopératives et groupements de gestion répartis sur tout le territoire national. Elle est représentée par l'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF) et le Groupe Coopération Forestière (GCF).

L'UCFF assure un rôle de représentation politique auprès des pouvoirs publics et auprès des différentes instances interprofessionnelles dans lesquelles les coopératives interviennent (forêt bois, énergie et biomasse, environnement, coopératives). L'UCFF agit pour défendre les intérêts des coopératives et des groupements de gestion.

GCF est l'opérateur économique de la coopération forestière. À travers ce groupe, 8 coopératives sont engagées dans la production de bois énergie (1^{er} producteur groupé de plaquettes forestières en France), ainsi que dans la double certification PEFC et ISO 14001 pour une gestion durable des forêts. GCF assure également un rôle de centrale d'achat et d'organisme de formation.

Les coopératives forestières permettent le regroupement nécessaire des propriétaires forestiers privés, afin de mobiliser leur bois et optimiser la valorisation de leurs forêts.

La proximité du terrain et l'implication dans l'économie locale constituent des spécificités fortes des coopératives forestières. Chaque coopérative forestière intervient sur un territoire défini, au plus proche de ses adhérents et de leurs forêts.

Les coopératives forestières travaillent en réseau. Elles participent à l'organisation et la structuration de la filière forêt-bois. Acteurs économiques de la filière, elles investissent pour favoriser la compétitivité des industries du bois en optimisant et en sécurisant leur approvisionnement en matière première.

Les activités des coopératives forestières sont multiples :

- > Gestion forestière,
- > Expertise forestière,
- > Travaux sylvicoles et reboisement,
- > Pépinières,
- > Accès à la certification (ISO 14001 – PEFC),
- > Approvisionnement des industries (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie),
- > Recherche et développement.

Les experts forestiers

Au service des forêts et de leurs propriétaires, l'expert forestier est un professionnel dont la compétence est officiellement reconnue par le conseil national de l'expertise foncière agricole et forestière (CNEFAF) autour des règles déontologiques définies par la profession (L171 et R171.1 et suivant du code rural).

Il intervient en particulier, dans les domaines suivants :

- > **Aménagement** : rédaction des plans simples de gestion ;
- > **Gestion avec maîtrise d'œuvre** : travaux, opérations de sylviculture, coupes de bois du martelage jusqu'à leur vente, gestion de la chasse, gestion administrative et financière... ;
- > **Audits et conseils** sur tous les sujets se rapportant à la forêt au plan technique, juridique, fiscal, économique... ;
- > **Évaluation ou expertise** du patrimoine forestier (achat, vente, succession ou sinistre), valeur relative aux locations de chasse, aux ventes de bois, aux performances des essences forestières...

127 experts forestiers titulaires sont inscrits au CNEFAF (sur 164 experts inscrits). 71 d'entre eux sont adhérents à la Compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers et des experts bois (CNIEFEB), ainsi que 32 stagiaires.

La surface gérée par les seuls experts forestiers de la CNIEFEB est de 950 000 ha.

Les 30 à 40 experts forestiers en dehors de la CNIEFEB totalisent entre 50 000 et 100 000 ha. Ainsi la surface gérée en France métropolitaine par tous les experts forestiers est de l'ordre d'un million d'ha.

En 2012, environ 3,5 millions de m³ de bois toutes essences et qualités confondues ont été commercialisés (dont 2 millions de m³ de bois d'œuvre). La moitié de ce volume est vendue en vente groupée.

Les sources

- 1 - Inventaire forestier national (IFN)
- 2 - Enquête annuelle de branche (EAB) – Agreste - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- 3 - Office national des forêts (ONF)
- 4 - Agreste – GraphAgri bois 2013 - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- 5 - Agreste – Disar- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- 6 - Forêt, Cellulose, Bois de Construction, Ameublement (FCBA)
- 7 - Laboratoire d'économie forestière (LEF)
- 8 - Centre national de la propriété forestière (CNPFF)
- 9 - Terres d'Europe-Scafr d'après Safer.
- 10 - Cadastre 2009
- 11 - Enquête Resofop 2011
- 12 - Enquête sur la structure de la propriété forestière privée 2012 – Agreste – Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
- 13 - Union de la coopération forestière française
- 14 - Programme européen des forêts certifiées (PEFC)
- 15 - *Forest Stewardship Council* (FSC)
- 16 - Direction générale des douanes
- 17 - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- 18 - Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- 19 - Carbofor 2004
- 20 - *Benoît Met et al. 2002* : Qualité nutritive des eaux en bassins forestiers d'alimentation : fonctionnement stable et effets " post-tempête 26/12/1999" .)
- 21 - Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - Panorama des services et de leur performance en 2010, 164 p.

Collecte et analyse des données

Julie Thomas

Ingénieure en économie forestière
julie.thomas@cnpf.fr

Olivier Picard

Chef de service Recherche et Développement
olivier.picard@cnpf.fr

Éric Toppan

Forestiers privés de France
Adjoint au directeur général en charge des affaires économiques
eric.toppan@foretpriveefrancaise.com

www.foretpriveefrancaise.com

Centre national de la propriété forestière (CNPFF)

47 rue de Chaillot - 75116 Paris

Tél. 01 47 20 68 15

Courriel : cnpf@cnpf.fr



Forestiers Privés de France (FPF)

6 rue de la Trémoille - 75008 Paris

Tél. 01 47 20 36 32

Courriel : federation@foretpriveefrancaise.com



12940 Bocardis



12940 Bocardis

Imprimé sur papier PEFC - PEFC/10-31-1118 - Conception/réalisation : merico

© Photo couverture : Gilles Bossuet - Sylvain Gaudin - CTBA

